

## Félicitations à tous les élus et bienvenue aux nouveaux !

Le service informatique de l'ADM54 a été créé **en 1990 pour aider à l'informatisation des collectivités** et ce à moindre coût. En 2007, après avoir rencontré tous les éditeurs majeurs sur le marché, l'ADM54 a changé de solution logicielle et signé un partenariat avec la société Cosoluce pour mieux répondre aux besoins des communes et intercommunalités.

Le service a démarré l'aventure avec 130 adhérents et accompagne aujourd'hui près de **500 collectivités** sur le département ! La gamme Cosoluce, complète et ergonomique, balaie un large panel de compétences métier : budget, comptabilité, inventaire, paie, facturation, élections, état civil, conseil municipal, etc...**L'objectif est d'être au plus proche des préoccupations des petites et moyennes collectivités en étant toujours à la pointe de la réglementation.**

**5 informaticiens** composent l'équipe informatique de l'ADM54 et font du « **clé en main** » : ils s'occupent de l'installation des logiciels en collectivité, de la migration des anciennes données, de la formation sur site, sur vos données pour les élus et le personnel communal. Une fois installé, une maintenance téléphonique est mobilisable rapidement (près de 10 000 saisines annuelles !) et les informaticiens interviennent sur site ou à distance sur votre poste. Un service de télésauvegarde est également assuré.

Des « **clubs utilisateurs** » décentralisés ont lieu deux fois par an (2 sessions de 9 dates réparties dans tout le département) afin d'exposer les nouveautés logicielles et réglementaires et faire se rencontrer les agents d'un même secteur qui expriment leurs besoins, satisfactions et préoccupations, de manière conviviale et constructive.

Pour lutter contre l'isolement et créer du lien, un **forum de discussions** et d'échanges sur les métiers administratifs des collectivités locales a été mis en place : [www.adm54forum.fr](http://www.adm54forum.fr)

L'ADM54 n'a cessé de se réinventer afin de proposer toujours plus de services aux collectivités du département. Par exemple, cette année, le service réalise des **audits informatiques** auprès des collectivités qui souhaitent améliorer leur réseau. Cette nouvelle prestation vous permet de profiter de notre expertise afin d'établir un état des lieux de votre parc informatique, de votre niveau de sécurité, de votre politique de sauvegarde, des risques encourus, etc...

Que vous soyez une commune, une communauté de communes ou un syndicat, le service informatique de l'ADM54 vous apporte son expertise et vous conseille au mieux sur les questions matériels, logiciels et/ou relatives à la sécurité informatique.

SITE SADOUL - 80, BD MARÉCHAL FOCH  
54520 LAXOU

WWW.ADM54.ASSO.FR



**ADM 54**  
Association des maires  
et des présidents d'intercommunalité  
de Meurthe-et-Moselle

p.2 p.3 p.4  
> COMPTE RENDU  
CLUBS UTILISATEURS

SERVICE INFORMATIQUE  
DE L'ADM54  
**03 83 28 95 87**  
service-informatique@adm54.asso.fr



# COMPTE RENDU CLUBS UTILISATEURS

Les **clubs utilisateurs de février 2020** ont permis de rassembler 210 participants, représentant environ 300 collectivités réparties sur les 9 sessions disséminées dans tout le département.

L'une des principales thématiques était bien évidemment **les élections municipales** et les différentes manipulations à effectuer via le logiciel ELECTRA.

Nous avons notamment détaillé ensemble le rétroplanning que l'on vous avait mis à disposition et qui rassemblait toutes les étapes importantes avant le scrutin.

**L'un des points importants à retenir sur Electra, est l'attention particulière qu'il faut porter au bouton "Notifs" présent en page d'accueil et dans lequel vous devrez impérativement traiter toutes les notifications reçues en cliquant sur le bouton correspondant, (et ce, tout au long de l'année)**



Nous avons également abordé le **nouveau système d'appairage** que vous avez testé en début d'année et qui remplace le système de licence existant auparavant.

Pour faire simple, une fois vos logiciels "appairés", vous n'avez plus rien à faire, cela signifie que vous ne recevrez plus chaque année un numéro de licence à renseigner.

---

Après 8 mois d'existence, le **forum de l'ADM54** à destination des secrétaires de mairie, DGS et agents administratifs continue son petit bonhomme de chemin et accueille aujourd'hui plus de 100 membres.

Cette plateforme d'échange se veut avant tout conviviale et favorisant l'entraide métier.

Les retours faits lors des clubs sont positifs et nous encouragent à persévérer dans cette voie.

[www.adm54forum.fr](http://www.adm54forum.fr)

**N'hésitez pas vous inscrire si ce n'est pas encore fait, plus il y aura de membres, plus riches seront les échanges.**

Le code de sécurité à renseigner si vous souhaitez nous rejoindre est : **biip2020**



Nous avons également passé en revue les nouveautés logicielles et notamment **CORAIL**, le logiciel de comptabilité qui permet aujourd'hui une gestion très fine des droits d'accès utilisateurs.

Libellé :  Logiciel Corail

Fonctionnalités	Accéder	Ajouter	Modifier	Supprimer
Menu Dépenses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Bon de commande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Engagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Facture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Mandat (y compris annulation/réduction/rejet/mandat en historique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Liquidation de la dépense (N°, édition, transfert, archivage, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Recettes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Budget	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Situations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Téléprocédures	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Inventaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Tiers/Marchés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
*** Tiers/Banques/Famille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
*** Marchés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
*** Subventions reçues et versées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
*** Régies/Travaux en régie/Service émetteur/Critères d'affectation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Menu Nomenclature	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Fin d'année	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Menu Outils	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C'est une fonctionnalité qui peut être utile pour des structures importantes disposant de plusieurs utilisateurs. Il est par exemple possible d'autoriser l'accès pour un agent uniquement au menu "Dépenses" mais pas au menu "Recettes".

Cette amélioration de la gestion des droits devrait s'étendre bientôt à d'autres logiciels.

Le logiciel de paie, **PARME**, nous a permis de refaire un point sur l'importance d'effectuer le reclassement de vos agents lorsque nécessaire.

Par exemple :

Grade :

Sauf quelques cas très exceptionnels, l'agent devrait être sur un grade du type :

Grade :

La modification du grade permet de positionner l'agent sur la grille en vigueur, sans avoir à modifier manuellement les indices brut et majoré en fonction de son échelon.

Il est possible qu'un tel changement n'entraîne pas de modification pour l'agent en matière d'indice, car la grille a peut-être évolué sur des échelons 1 et 2 alors que notre agent est à l'échelon 4. Il faut tout de même effectuer ce changement puisque certaines grilles changent aussi pour la partie RIFSEP, ou transfert prime point.

Bien entendu, il est toujours recommandé de faire ces modifications suite à l'arrêté du CDG.

Quels sont les différents modes de sauvegarde possibles à partir des logiciels Cosoluce ?

- **Sauvegarde manuelle** : Sauvegarde classique probablement la plus utilisée, accessible à partir de Nuances dans "Administration des données"
- **Sauvegarde différentielle** : Identique à la sauvegarde manuelle mais ne va sauvegarder que ce qui a été fait depuis la dernière sauvegarde complète. Cette méthode est intéressante pour les sites ayant une sauvegarde volumineuse et qui prend beaucoup de temps à se faire. Pour la mettre en place, contactez-nous, le paramétrage est très rapide.
- **Sauvegarde automatique** : Ce système de sauvegarde se voit surtout dans les structures disposant d'un serveur allumé 24h/24. Il permet de programmer les sauvegardes pour s'effectuer en dehors des heures de bureaux, tous les jours à 23h par exemple.

En plus de ces 3 modes de sauvegarde, il est possible de réaliser une **télesauvegarde** qui vient se stocker directement à l'ADM54. **Attention cependant, cette sauvegarde ne contient pas les PJ, c'est donc une solution de secours ; elle ne doit pas être utilisée comme seul système de sauvegarde.**

La thématique des sauvegardes sera revue plus en détail via nos publications à venir (vidéo, article, etc...)

Petite nouveauté très pratique, l'apparition de cette icône représentant une ampoule dans quasiment tous les logiciels de la gamme à des endroits bien précis :



Souvent placé à chaque manipulation particulière (FCTVA, PASRAU, "Saisie des inscriptions" dans Electra, etc...), ce bouton permet, si vous cliquez dessus d'accéder à une "micro-fiche pratique". Et si cette micro-fiche ne vous suffit pas, elle dispose d'un lien vous renvoyant cette fois vers une fiche plus complète et détaillée.

## OUVREZ BIEN L'ŒIL !



L'existence du **DIF des élus** vous permettant de bénéficier d'une formation prise en charge par la Caisse des Dépôts, n'hésitez pas à nous solliciter pour étudier ensemble le plan de formation nécessaire pour couvrir votre besoin.

## A quelle date la DSN est-elle obligatoire ?

Les communes de plus de 100 bulletins de paie devront passer au 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que les structures intercommunales de plus de 350 bulletins.

Toutes les autres collectivités devront passer au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la DSN.

## Nous reviendrons vers vous d'ici la fin de l'année afin de programmer les passages prévus en 2021

Le service informatique de l'ADM54 vous **remercie chaleureusement** de l'intérêt que vous portez à ces moments d'échanges et de proximité qui résonnent d'autant plus aujourd'hui compte tenu de la situation sanitaire.

Les prochains clubs utilisateurs devraient se dérouler en octobre....en "présentiel" ? selon les consignes sanitaires en vigueur à cette période !

**Directrice de la publication**  
Rose-Marie FALQUE

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Mathilde COSTANTINI

**Comité de rédaction**  
Rodrigue DARVIEUX  
Cyril DIEZ-CARDONA  
Yann FORT  
Julien SERRURIER  
José-Luis VAZ

**Mise en page**  
Alicia DIZEK